



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 février 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 2144 (2014) du Conseil de sécurité en date du 14 mars 2014, le présent rapport traite des principaux faits survenus sur les plans politique et sécuritaire, donne un aperçu de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire, et expose les activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la publication de mon dernier rapport en date du 5 septembre 2014 (S/2014/653).

II. Faits nouveaux survenus sur les plans politique et sécuritaire

2. Tandis que les efforts déployés par l'ONU et la communauté internationale pour parvenir à un règlement pacifique de la crise politique et institutionnelle en Libye se sont accélérés au cours de la période à l'examen, la situation globale en matière de sécurité dans le pays a continué de se dégrader. Les attaques armées ont gagné le nord-ouest du pays, le Croissant pétrolier à l'est. À l'est, les combats se sont intensifiés à Benghazi, causant l'effondrement de nombreux services publics, qui a entraîné d'importantes pénuries de vivres et de médicaments. La poursuite des pilonnages aveugles et des bombardements aériens contre des cibles situées dans des zones densément peuplées et des installations stratégiques dans tout le pays ont mis en lumière le sort de plus en plus tragique de la population civile et la destruction systématique de nombreuses infrastructures nationales vitales.

3. La fermeture d'une grande partie de l'espace aérien libyen aux vols commerciaux, conjuguée à l'escalade des combats dans diverses régions du pays et à la réduction des capacités de l'État à fournir des services de base, a aggravé la crise humanitaire qui a commencé pendant l'été 2014, à la suite de l'explosion de violence de juillet et de l'effondrement progressif de l'ordre public dans tout le pays. La vidéo rendue publique par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) montrant la décapitation de 21 hommes qui aurait eu lieu en février près de Syrte, précédée par une vague d'attentats terroristes ciblant des bâtiments publics et des ambassades, notamment celles de l'Algérie, de l'Égypte et des Émirats arabes unis, témoigne du renforcement des groupes extrémistes et terroristes dans l'est du pays et leur plus grande visibilité dans d'autres régions.



Crise institutionnelle et incertitudes concernant les institutions

4. Le 6 novembre 2014, la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême a déclaré inconstitutionnel le paragraphe 11 de l'article 30 de la Déclaration constitutionnelle. En mars 2014, le Congrès général national avait modifié ce paragraphe dans le cadre d'un ensemble de réformes législatives visant à répondre aux préoccupations croissantes de la population au sujet de son mandat. Cette modification avait ouvert la voie à la tenue des élections générales de juin 2014, qui avaient permis d'élire les membres de la Chambre des représentants.

5. La réaction des principaux acteurs politiques face à cette décision de la Cour suprême a paru donner corps aux craintes de voir coexister des organes législatif et exécutif parallèles. Le Congrès général national, dont les instances dirigeantes avaient alors publiquement convoqué l'organe parlementaire, ce qui mettait directement en cause l'autorité de la Chambre des représentants, a considéré que cette décision de la Cour suprême l'autorisait à poursuivre son rôle dans la vie publique. La Chambre des représentants a quant à elle rejeté la décision en question au motif qu'elle avait été prise sous la contrainte, tout en notant également que sa propre légitimité n'était pas remise en question puisqu'elle avait été constituée à l'issue d'un processus électoral sérieux et transparent supervisé par la Haute Commission nationale électorale et reconnu par l'ensemble de la communauté internationale.

6. La décision de la Cour suprême et ses conséquences ont continué d'exacerber la crise politique au cours de la période considérée, comme l'ont montré les efforts déployés par la Chambre des représentants et le Congrès général national pour prendre le contrôle des institutions et des ressources financières de l'État, en légiférant et procédant à des nominations importantes à la Banque centrale, à l'Autorité libyenne d'investissement et à la Compagnie pétrolière nationale libyenne, ainsi que dans les forces armées.

La situation dans l'ouest du pays

7. Après que la coalition de l'Aube libyenne a crié victoire à Tripoli et dans les environs et que le Congrès général national a décidé en conséquence de reprendre sa juste place sur la scène politique, les dirigeants de la coalition ont annoncé la mise en place d'un « gouvernement de salut national ». Les réactions internationales à cette annonce sont restées très discrètes, le Premier Ministre Abdullah al-Thinni étant toujours considéré comme le chef légitime du Gouvernement. Fin septembre, la Chambre des représentants a confirmé M. Al-Thinni dans ses fonctions de Premier Ministre par intérim. Celui-ci avait déplacé le siège du gouvernement dans l'est du pays au vu de la situation politique et sécuritaire dans la capitale.

8. Après avoir pris le contrôle de Tripoli, la coalition de l'Aube libyenne a lancé une opération militaire de grande envergure dans la zone tribale de Warshafana afin de consolider son emprise sur les alentours de la ville. Le pilonnage des zones d'El-Azizia et de Suwani, qui s'est poursuivi pendant plusieurs semaines entre la fin août et le début octobre, a provoqué une grave crise humanitaire : selon les estimations, au moins 120 000 personnes ont été déplacées et de graves pénuries de denrées alimentaires et de fournitures médicales ont été signalées. Les combats ont également lourdement endommagé les biens et les infrastructures civiles, notamment les écoles, les hôpitaux et les centres de soin.

9. À la fin du mois de novembre, une contre-offensive des forces de Zintan dans les zones de Kikla et de Qaiia dans les montagnes de Nafoussa, lancée de toute évidence pour contrecarrer une éventuelle avancée de la coalition de l'Aube libyenne sur Zintan, a fait plus de 170 morts et des centaines de blessés, et déplacé quelque 5 700 familles. Les appels que la MINUL a lancés à plusieurs reprises à toutes les parties afin qu'elles cessent les combats et permettent l'acheminement des secours humanitaires n'ont guère été suivis d'effets.

10. Au cours de la période à l'examen, des moyens aériens ont été utilisés pour la première fois contre l'aéroport international de Mitiga à Tripoli, contre des cibles à Misrata et dans la zone de Ras Aedir, à la frontière avec la Tunisie.

11. Les combats ont connu une forte recrudescence le 13 décembre lorsque des groupes armés de Misrata ont attaqué Al-Sidra, premier port pétrolier du pays. Cette attaque a marqué le lancement de l'opération « Lever de soleil », dont le principal objectif est de prendre le contrôle du Croissant pétrolier en le retirant au Corps des gardiens des installations pétrolières. Depuis lors, les deux parties s'affrontent mortellement, essentiellement autour du village de Ben Jawad, à l'ouest d'Al-Sidra. Les combats dans la zone du Croissant pétrolier ont entraîné la fermeture des ports pétroliers d'Al-Sidra et de Ras Lanouf, ainsi que la destruction de sept réservoirs de pétrole brut sur 19, ce qui réduit considérablement les capacités d'exportation de brut du pays.

12. Les attaques contre des sites culturels et religieux libyens, la plupart à Tripoli et dans les environs, ont augmenté au cours du deuxième semestre 2014. À cet égard, l'ONU a demandé, à maintes reprises, que toutes les mesures nécessaires soient prises pour garantir la protection des sites culturels désignés, en particulier lors des opérations militaires.

La situation dans l'est du pays

13. Dans l'est de la Libye, les combats se sont intensifiés entre les acteurs de l'opération Dignité, dont les rangs comptent de nombreux éléments de l'armée libyenne et d'autres forces loyales au général Khalifa Haftar, et le Conseil de la Choura des révolutionnaires de Benghazi, coalition de brigades islamistes révolutionnaires qui inclut Ansar al-Sharia. Cette dernière avait pris le contrôle de larges zones de Benghazi à la mi-septembre 2014 mais n'avait pu prendre l'aéroport de Benina à l'est de la ville. Le 15 octobre, les forces loyales au général Haftar ont lancé une nouvelle offensive et pris le contrôle de plusieurs quartiers dans le centre et l'est de la ville.

14. En l'absence de lignes de front claires, les combats qui se déroulent à Benghazi font la part belle aux tireurs embusqués, aux tirs de mortier, aux accrochages et aux embuscades. Des civils ont progressivement rejoint les combats dans les deux camps, créant des spirales de vengeance entre les familles. Malgré le recours systématique aux frappes aériennes, aux tirs d'artillerie et aux blindés, les forces opérant sous la bannière de l'opération Dignité n'ont pas pu prendre entièrement le contrôle de la ville, principalement du fait de la résistance acharnée du Conseil de la Choura des révolutionnaires de Benghazi, qui recourt aux attentats-suicides. Ce dernier est notamment responsable du double attentat à la voiture piégée perpétré à l'aéroport de Benina, le 2 octobre, qui a fait 24 morts. Le 10 octobre, dans un autre attentat, l'explosion d'une voiture piégée garée par des inconnus en face de l'hôtel Tibesti à Benghazi aurait fait quatre victimes.

15. Les efforts déployés pour négocier un cessez-le-feu à Benghazi n'ont donné que des résultats limités. Le 19 novembre, mon Représentant spécial a annoncé que les différentes parties au conflit dans la ville s'étaient mises d'accord sur une trêve sans condition de 12 heures pour permettre le passage de l'aide humanitaire. La trêve n'a été que partiellement respectée et les deux parties se sont mutuellement accusées de l'avoir violée. Bien qu'elle ait annoncé un cessez-le-feu le 18 janvier 2015, l'armée nationale libyenne a clairement indiqué que cette mesure ne s'appliquait pas aux opérations ciblant des « terroristes » à Benghazi, où les combats se poursuivaient sans relâche.

16. À Derna, le 3 octobre 2014, le Conseil consultatif de la jeunesse islamique a prêté allégeance à l'EIIL. Les 4 et 5 octobre, il aurait organisé dans la ville des défilés militaires au cours desquels le drapeau de l'EIIL aurait été brandi. Il a également déclaré son appui à la création d'un califat islamique. Même si toutes les brigades islamistes de Derna n'ont pas publiquement souscrit à cet objectif, le Conseil consultatif de la jeunesse islamique a depuis lors pris des mesures pour s'assurer le contrôle entier de la ville, notamment en créant des tribunaux appliquant la charia et des patrouilles de la police religieuse.

17. Les bombardements, les assassinats et autres types d'exécution qui seraient associés aux extrémistes islamistes dans l'est du pays ont augmenté au cours de la période à l'examen. En novembre, les positions de l'armée libyenne et les installations gouvernementales de Marj, de Mechili, de Tobrouq et de l'aéroport d'Al-Abraq ont été bombardées lors de différentes attaques. Le 11 novembre, trois militants libyens des droits de l'homme et un soldat de l'opération Dignité auraient été décapités par des islamistes présumés à Derna. Le 30 décembre, une voiture piégée a explosé devant l'hôtel Dar al-Salam de Tobrouq, où la Chambre des représentants était en session. Il n'y a eu aucune victime, même si trois parlementaires auraient été blessés au cours de l'attentat..

18. Les combats opposant des unités de l'armée nationale libyenne et des militants islamistes à Derna et autour de la ville se sont également intensifiés au cours de la période à l'examen. Le 4 janvier 2015, les frappes aériennes de l'armée nationale libyenne ont touché un pétrolier affrété par un armateur grec et battant pavillon libérien qui mouillait au large des côtes, après que son équipage aurait refusé l'inspection et la fouille du navire. Deux membres de l'équipage, un Grec et un Roumain, ont été tués. La Grèce a condamné cette attaque et s'est engagée à en poursuivre les auteurs. L'armateur a quant à lui rejeté les accusations portées par l'armée libyenne selon lesquelles les mouvements du navire auraient éveillé les soupçons. Il a insisté sur le fait que le navire livrait du carburant aux installations industrielles de Derna et que les autorités en avaient été informées. Le 10 janvier, des combats à l'ouest de Derna auraient entraîné la mort de cinq soldats de l'armée nationale libyenne et de quatre membres du Conseil de la Choura des moudjahidines de Derna récemment constitué.

19. La décapitation de 21 personnes perpétrée par l'EIIL, dont 20 étaient des coptes égyptiens, a déclenché une intervention militaire de l'Égypte. Le 16 février, un jour après la diffusion de la vidéo montrant les exécutions brutales, des chasseurs égyptiens ont lancé des frappes aériennes contre des cibles associées aux groupes islamistes. L'armée égyptienne a indiqué avoir pris pour cible des camps, sites d'entraînement et arsenaux de l'EIIL. Plusieurs civils auraient trouvé la mort suite à ces attaques.

Libye méridionale

20. Le conflit militaire qui oppose la coalition de l'Aube libyenne et les forces de l'opération Dignité a continué d'avoir des répercussions sur la Libye méridionale, en particulier parce qu'il aggrave les tensions tribales entre les communautés taboues et touarègues. Ces tensions ont débouché sur un affrontement entre les groupes armés des deux camps pour arracher le contrôle de plusieurs grands champs de pétrole dans le sud du pays.

21. À Awbari, des heurts sporadiques se sont produits entre des groupes armés touaregs et tabous après que les milices touarègues se sont déployées pour prendre le contrôle de plusieurs installations stratégiques de la région, notamment l'aéroport de la ville et, tout à côté, le champ pétrolier de Sharara. Les combats ont entraîné le déplacement de quelque 24 500 personnes, dont la plupart ont été accueillies par les communautés de Brak al-Shati, Ghat, Mourzouq et Sabha. Il apparaît de plus en plus évident que les groupes armés tabous et touaregs de la région se mobilisent toujours davantage.

22. Des rapt, des meurtres et des vols continuent d'être commis contre des victimes choisies au hasard à Sabha, où les tensions se sont aggravées entre divers groupes tribaux, à savoir les Aoulad Sleiman, les Qadhadhifa et les Tabous. Les efforts déployés par les autorités libyennes pour réconcilier ces communautés ont échoué.

23. L'attaque menée par un groupe d'hommes armés à un point de contrôle dans la région de Joufra le 2 janvier 2015 a fait au moins 17 victimes parmi les militaires. La responsabilité de cette attaque a été imputée à la branche de Fezzan de l'EIL, de même que de celle perpétrée contre un poste de commandement de la région le même jour.

Conséquences humanitaires

24. La situation humanitaire en Libye s'est profondément détériorée au cours de la période à l'examen. Quelque 400 000 personnes auraient été déplacées, dont 360 000 qui ont fui les combats qui ont commencé en juillet 2014. Beaucoup d'entre elles ont dû se déplacer à plusieurs reprises pour échapper à la progression des combats. En outre, la Libye continue d'accueillir quelque 37 000 réfugiés et demandeurs d'asile de différentes nationalités, dont la plupart vivent dans la précarité.

25. Dans l'ouest de la Libye, la MANUL estime que les hostilités auraient fait une centaine de victimes, 500 blessés et 120 000 déplacés dans la zone tribale de Warshafana. Le siège des villes de Kikla et de al-Qaiia dans les montagnes de Nafoussa par les forces de Zintan aurait fait plus de 170 victimes et déplacé plus de 5 700 familles. Dans le sud, quelque 140 personnes auraient été tuées lors d'accrochages entre tribus à Awbari.

26. Dans l'est du pays, plus de la moitié de la population de Benghazi aurait fui les combats. Entre octobre et décembre, 450 personnes seraient mortes au combat. Une grande partie des infrastructures essentielles de la ville aurait été gravement endommagée. L'accès aux soins médicaux demeure un problème majeur dans de nombreuses zones de la ville. Plusieurs hôpitaux ont été bombardés, notamment le centre médical de Benghazi et l'hôpital de Jumhuriya. Des groupes armés ont également occupé plusieurs autres centres de soin, notamment l'hôpital général d'Hawari. Le fait que les parties au conflit ne respectent pas leurs obligations au regard du droit international humanitaire en matière de protection des civils et de

facilitation de l'accès de l'aide humanitaire, notamment par la création de couloirs de sécurité permettant l'acheminement de secours d'urgence, aggrave directement la crise humanitaire.

27. La recrudescence des combats a des conséquences disproportionnées sur les enfants dans tout le pays. Certains établissements scolaires sont gravement endommagés par les bombardements, mais d'autres serviraient de base aux parties lors des combats dans la zone tribale de Warshafana et les montagnes de Nafoussa. Plusieurs établissements scolaires de Benghazi, de Tobrouq, de Tripoli et d'ailleurs ont été transformés en abris de fortune pour les déplacés. Les restes explosifs de guerre demeurent un risque majeur pour les enfants.

28. La dégradation des conditions de sécurité à Awbari, à Benghazi, à Ghat, dans plusieurs zones des montagnes de Nafoussa et dans d'autres zones de conflit a rendu ces endroits largement inaccessibles aux travailleurs humanitaires, y compris au personnel des Nations Unies, ce qui restreint les possibilités d'évaluer globalement les besoins et d'apporter une aide humanitaire. Les efforts déployés pour répondre à la crise humanitaire en Libye sont également fortement freinés par l'insuffisance des capacités structurelles des autorités nationales en matière de fourniture de secours et d'aides financières, ainsi que par le fait que les pays voisins ont récemment décidé de fermer leurs frontières ou d'en restreindre le passage.

Bons offices de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

29. Tout au long de la période considérée, mon Représentant spécial a poursuivi activement ses efforts en vue de faciliter un règlement pacifique de la crise politique et institutionnelle libyenne et de mettre un terme au conflit armé. Tandis que ses efforts visaient dans un premier temps à résoudre les désaccords politiques au sein de la Chambre des représentants sur des questions de procédure et sur la passation de pouvoirs par le Congrès général national, la décision du 6 novembre de la Cour suprême a imposé à la MANUL de modifier sa démarche de bons offices compte tenu des préoccupations croissantes de voir des organismes législatifs et exécutifs parallèles s'installer dans le paysage politique libyen.

30. Le 29 septembre, et il s'agissait-là d'un pas symbolique décisif, les parlementaires des deux camps, notamment plusieurs parlementaires qui avaient boycotté les séances parlementaires à Tobrouq, ont participé à des pourparlers directs à Ghadames. Cette réunion, présidée par mon Représentant spécial, a débouché sur l'engagement public d'organiser une deuxième série de pourparlers qui permettrait d'aborder toutes les autres divergences entre les deux factions parlementaires. Les deux parties se sont engagées à trouver une solution dans le cadre d'un processus politique et ont appelé à un cessez-le-feu immédiat dans tout le pays.

31. Soucieux d'adopter des mesures de confiance, les participants aux pourparlers de Ghadames sont convenus de trouver ensemble des solutions permettant de satisfaire les besoins humanitaires d'urgence, en particulier ceux des personnes blessées dans le cadre du conflit. Ils se sont également engagés à faciliter, avec l'assistance de l'ONU, la reprise du fonctionnement normal des principaux aéroports du pays.

32. Lors d'une visite surprise à Tripoli le 11 octobre, j'ai participé à la deuxième série de pourparlers entre les deux camps de la Chambre des représentants. Pour la première fois, les parlementaires siégeant à Tobrouq se sont formellement réunis

dans la capitale. Soulignant l'engagement de l'ONU et de la communauté internationale envers la transition démocratique de la Libye, j'ai insisté sur le fait que les moyens militaires ne pouvaient résoudre la crise politique et institutionnelle du pays et qu'une solution viable devait être recherchée à la faveur d'un dialogue pacifique.

33. Au lendemain de la décision du 6 novembre de la Cour suprême et de l'aggravation de la crise politique et institutionnelle qui s'en est suivie, mon Représentant spécial a de nouveau engagé de larges consultations avec toutes les parties prenantes en Libye, ainsi qu'avec les acteurs régionaux et internationaux concernés, en vue de favoriser le retour à la table des négociations et l'obtention d'un consensus sur un cadre permettant de faire progresser le dialogue.

34. La session de dialogue de deux jours sur le dialogue libyen, facilitée par la MANUL, qui a commencé à l'Office des Nations Unies à Genève le 14 janvier 2015, a constitué une avancée majeure et jeté les bases d'une série de pourparlers tenus en janvier et en février sur plusieurs points. Citons notamment le volet politique, principalement axé sur la conclusion d'un accord de stabilisation de la situation sécuritaire du pays par la nomination d'un gouvernement d'unité nationale et la mise en place de mesures de confiance visant à créer un environnement plus propice au dialogue et à alléger les souffrances de la population. Les participants ont notamment insisté sur le fait qu'il était nécessaire de traiter les problèmes urgents liés aux droits de l'homme, de répondre aux besoins humanitaires et de faciliter les déplacements des personnes et des biens, notamment en ouvrant les aéroports.

35. À la suite de la première série de pourparlers à Genève, un fait nouveau positif s'est produit : le commandement de l'Aube libyenne et le commandement militaire de l'opération Lever du jour ont annoncé un cessez-le-feu unilatéral. De la même manière, deux jours plus tard, le chef de l'état-major des armées a publié un communiqué enjoignant les forces de l'opération Dignité à cesser le feu. Ces annonces devraient constituer la base d'une cessation complète et officielle des hostilités entre les deux parties.

36. Les représentants des conseils municipaux et locaux se sont réunis les 28 et 29 janvier et d'autres voies sont envisagées pour réunir les dirigeants des groupes armés, les représentants des principaux partis politiques, les notables et les chefs tribaux.

37. Dans un geste de bonne volonté annoncé à l'issue des pourparlers entre les conseillers municipaux et locaux tenus à Genève le 29 janvier, les représentants de Misrata et de Tawergha ont convenu d'établir un mécanisme permettant à la communauté tawergha de pouvoir communiquer avec les Tawerghans détenus à Misrata. Cet accord a également affirmé le droit des Tawerghans de rentrer chez eux après leur déplacement provoqué par le conflit armé de 2011.

Rédaction de la Constitution

38. Au cours de la période considérée, l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution a poursuivi ses travaux relativement à l'écart des crises politique et militaire que le pays traversait. L'impasse politique actuelle lui impose toutefois d'établir un projet de texte à soumettre rapidement à référendum.

39. Le 24 décembre 2014, elle a publié les projets de texte établis par chacune de ses huit commissions chargées des questions de fond. Ces projets visaient

apparemment à servir de base à une nouvelle série de discussions avec la population libyenne, discussions qui pourraient ensuite enrichir la révision du projet de Constitution.

40. L'échéancier prévu pour l'adoption d'un projet de texte constitutionnel final et la tenue du référendum demeure flou. À ce jour, aucune discussion formelle sur un texte complet n'a eu lieu.

41. Les membres de l'Assemblée semblent prendre progressivement conscience de la difficulté de leur tâche et de leurs limites. À leur demande, la MANUL, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé, en novembre, des ateliers sur les différents niveaux de gouvernance et sur les systèmes financiers. En réponse aux demandes d'aide supplémentaire, la MANUL, le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont organisé un atelier regroupant des représentantes de la société civile, des femmes parlementaires et des membres de l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution. Tandis que d'autres partenaires internationaux ont fourni des programmes de formation et une assistance en la matière, la MANUL continue d'être l'organe de coordination et le principal point de liaison pour la communauté internationale auprès de l'Assemblée chargée de la rédaction de la constitution.

III. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

A. Appui électoral

42. La précarité de la situation sur les plans politique et sécuritaire pendant la période à l'examen a empêché les acteurs du processus électoral libyen d'accomplir de véritables progrès dans les préparatifs du référendum constitutionnel. De ce fait, les efforts ont plutôt porté sur le renforcement des lois, des politiques et des processus du pays, ainsi que de sa capacité institutionnelle, en vue de favoriser la rapidité des interventions au cas où des élections seraient organisées.

43. La MANUL et le PNUD ont continué d'apporter leur appui à la Haute Commission électorale nationale et à d'autres acteurs du processus électoral au cours de la période à l'examen en prêtant une assistance technique, en offrant des possibilités de développement professionnel et en facilitant le dialogue entre toutes les parties prenantes du processus électoral libyen. La MANUL et le PNUD ont organisé huit réunions sur des sujets électoraux au cours de la période à l'examen. Ils ont également facilité la mission d'observation de 30 membres de la Haute Commission électorale nationale libyenne lors de l'élection présidentielle tunisienne.

44. La polarisation croissante du climat politique est telle qu'il est difficile pour les acteurs électoraux de maintenir leur impartialité et leur capacité opérationnelle. En particulier, la Haute Commission électorale nationale libyenne subit des pressions de plus en plus fortes, chacun des deux camps politiques antagonistes – la Chambre des représentants et le Congrès général national –, exigeant d'elle des signes d'allégeance. La communauté internationale continue pour sa part à insister sur l'importance de l'impartialité et de l'indépendance de toutes les institutions électorales et à en promouvoir le principe.

B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

45. La situation des droits de l'homme en Libye s'est fortement détériorée au cours de la période à l'examen. Les combats opposant des groupes armés ont donné lieu à des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ce qui s'est traduit par de graves atteintes aux droits de l'homme, telles que le pilonnage aveugle de zones civiles, les enlèvements de civils, les actes de torture, les meurtres, les exécutions arbitraires, les sévices et autres mauvais traitements, ainsi que la destruction délibérée de biens. Le manque de formation et de discipline de la plupart des combattants, auquel s'ajoute l'imprévisibilité de leurs armes, a contribué au caractère aveugle des combats.

46. En septembre 2014, pendant l'offensive Aube libyenne menée dans la zone tribale de Warshafana, les combattants auraient enlevé, séquestré et torturé des civils, et se seraient livrés au pilonnage aveugle d'écoles, d'hôpitaux et d'autres établissements publics. L'opération Aube libyenne a particulièrement pris pour cible les habitations, les fermes et les commerces.

47. La MANUL a également reçu de nombreuses informations selon lesquelles les deux camps se sont livrés à des pilonnages aveugles lors des combats de Benghazi; des éléments armés liés à l'opération Dignité ont délibérément détruit des habitations et d'autres biens.

48. Les épisodes de violence qui ont éclaté à Tripoli et à Benghazi ont contraint de nombreux membres de la communauté tawergha à se déplacer à plusieurs reprises, populations qui avaient déjà été déplacées lors du conflit de 2011. À la fin de décembre 2014, quelque 1 144 familles tawergha déplacées avaient été regroupées dans cinq camps à Benghazi. Bon nombre de ces familles sont hébergées dans des écoles, des logements loués et d'autres installations publiques à Benghazi, Ajdabiya et d'autres endroits.

49. La situation des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, qui était déjà très préoccupante avant le début des violences en juillet, s'est encore détériorée pendant la période à l'examen sous l'effet des combats. De nombreux migrants, en particulier en provenance d'Afrique subsaharienne, ont été arbitrairement détenus et soumis à des conditions de détention abusives. Le nombre de traversées vers l'Europe au départ de la Libye a été bien plus important en 2014 qu'au cours des années précédentes. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime que, sur les 170 000 personnes qui sont arrivées en Italie entre janvier et décembre 2014, environ 141 000 sont parties de Libye; quelque 3 300 migrants ont péri en mer et on ignore encore le nombre exact de ceux qui sont toujours portés disparus. De ceux qui sont arrivés en Italie entre septembre et décembre, environ 48 800 étaient partis de Libye.

50. Le nombre d'attaques dirigées contre des militantes des droits des femmes a augmenté au cours de la période à l'examen, bon nombre d'entre elles ayant quitté la Libye après avoir reçu des menaces dirigées contre elles ou leurs enfants. Une militante a indiqué que des membres de groupes armés l'avaient menacée plusieurs fois au téléphone, l'avertissant que si elle continuait à écrire des articles sur les droits des femmes, elle et ses enfants seraient tués. Elle a depuis lors quitté le pays avec sa famille. Une autre militante, qui avait participé à un débat public sur les droits des femmes, a reçu des appels et des textos anonymes l'avertissant qu'elle serait enlevée et tuée.

51. La liberté d'expression et de réunion a été mise à rude épreuve au cours de la période à l'examen. Sous l'effet d'une polarisation politique grandissante, il règne dans notre pays un tel climat de peur que les gens sont de moins en moins enclins à évoquer exactions et atteintes aux droits de l'homme. Professionnels des médias et organes de presse sont également pris pour cible, plusieurs journalistes ayant été enlevés ou tués, dont al-Tayeb Issa et Mutassim al-Warfali, en octobre. C'est par dizaines que les militants des droits de l'homme ont quitté le pays.

52. À la mi-octobre, le Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme a reçu un certain nombre de menaces de la part d'individus qui se disaient membres de la coalition Aube libyenne. À la fin de novembre, ses locaux à Tripoli ont été fermés.

53. Pendant la période à l'examen, plusieurs attaques ont été dirigées contre des coptes égyptiens. Le 23 décembre, un couple a été tué dans leur maison à Syrte, attentat dont seraient responsables des éléments d'Ansar al-Sharia. Leur fille de 13 ans a été enlevée et retrouvée sans vie le lendemain. Le 29 décembre, sept autres personnes auraient été enlevées alors qu'elles se dirigeaient vers la frontière égyptienne. Le 3 janvier 2015, des combattants armés ont enlevé 16 coptes à Syrte. Ceux-ci étaient parmi les 21 personnes dont une vidéo rendue publique par l'EUIL le 15 février montre la décapitation. On ignore toujours tout du sort de sept autres coptes égyptiens enlevés par des groupes armés à proximité de Syrte et de Misrata entre août et septembre 2014.

54. Des attaques contre des sites religieux ont également été rapportées, notamment à Tripoli, où des éléments armés auraient vandalisé des lieux de culte. Il s'agit de la madrasa Othman Pasha, ainsi que des mosquées de Karamanli, Chaib al-Ain, al-Manara al-Jafariya et Chari' Mizran. Un groupe aurait essayé à plusieurs reprises de prendre d'assaut la mosquée de Darghouth, mais aurait été repoussé par des riverains.

Enlèvements, actes de torture et meurtres

55. Selon les informations disponibles, les combats en Libye s'accompagneraient systématiquement d'enlèvements, de séquestrations, d'acte de torture et d'exécutions, perpétrés par toutes les parties au conflit. Dans l'ouest du pays, les groupes armés, qu'ils soient liés à la coalition d'Aube libyenne, à Warshafana ou à Zintan, ont tous enlevé des civils dans le cadre des combats qui ont eu lieu à Tripoli ainsi que pendant la bataille de Warshafana. Bon nombre de ceux qui ont été enlevés ont été séquestrés jusqu'au moment où ils ont été échangés avec d'autres otages. La MANUL a également reçu plusieurs informations faisant état d'actes de torture et de décès en détention dans le cadre de la bataille de Warshafana. Dans l'est, les groupes armés liés à l'opération Dignité ont enlevé et séquestré des dizaines de personnes, dont certaines auraient été frappées avec des bâtons, des tuyaux et des crosses de carabine.

56. La MANUL a également été informée de plusieurs cas de décès en détention et d'exécutions extrajudiciaires au cours de la période à l'examen. Des militants connus tels que Tawfik Bensaud, 18 ans, et Sami al-Kawafi, 17 ans, étaient parmi les 10 personnes tuées à Benghazi le 19 septembre 2014. À Derna, l'avocat Osama al-Mansuri a été tué le 6 octobre, apparemment en représailles des critiques qu'il avait émises concernant la déclaration d'allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant faite par des groupes armés locaux. À la mi-novembre, une source se disant

liée au groupe terroriste Ansar al-Sharia a mis en ligne une vidéo qui semble montrer la décapitation d'un combattant d'opération Dignité, Ahmed Muftah al-Nazihi.

Systèmes judiciaire et pénitentiaire

57. Les combats qui continuent de faire rage dans beaucoup de parties du pays mettent à mal un système judiciaire déjà ébranlé par une série d'attaques dirigées contre des juges et des procureurs. Les tribunaux officiels sont fermés à Benghazi, Derna et Syrte. À Derna, des tribunaux appliquant la charia et échappant à l'autorité de l'État auraient été mis en place.

58. Alors que le nombre de détentions liées au conflit et échappant au contrôle de la police judiciaire ne cesse d'augmenter, les signalements d'atteintes aux droits de l'homme dans les prisons libyennes se sont multipliés pendant la période considérée. La MANUL a reçu des informations faisant état de passages à tabac, d'actes de torture et d'autres mauvais traitements à la prison al-Jawiya à Misrata, ainsi que dans les centres de détention Abu Salim and Mitiga à Tripoli. En octobre, la MANUL s'est rendue dans deux prisons à Tripoli, et dans le centre de détention de Hadhba mais elle n'a pas pu s'entretenir avec des détenus en privé. Le 22 octobre, le Conseil de la Choura des révolutionnaires de Benghazi aurait transféré plus de 130 détenus de la prison militaire de Buhdeima en un endroit inconnu et déclaré qu'ils seraient jugés selon la charia.

Procès de responsables de l'ancien régime

59. Le procès de Saif al-Islam Kadhafi, d'Abdullah Al-Senussi et de 35 autres hauts responsables de l'ancien régime, qui était en cours devant la Cour d'assise de Tripoli, a repris en octobre 2014, après avoir été suspendu pendant les combats qui ont eu lieu dans la ville. M. Kadhafi est toujours détenu à Zitan et n'a pas participé au procès par vidéoconférence depuis la reprise des audiences. Huit accusés qui étaient auparavant détenus à Misrata auraient été transférés à Tripoli en novembre.

60. Il est à craindre que le procès ne respecte pas les normes internationales applicables, ne serait-ce qu'en raison du rythme accéléré auquel il se déroule. Le procureur a présenté sa cause en moins d'une heure, sans appeler aucun témoin à la barre. La Cour a demandé aux avocats de la défense de présenter leurs arguments, mais chacun ne pouvait apparemment citer que deux à trois témoins par accusé. Bien qu'ils aient fini, après quelque retard, par obtenir copie des dossiers, les avocats auraient eu du mal à s'entretenir avec leurs clients en privé. Les avocats de la défense de M. Al-Senussi et de M. Kadhafi ont changé plusieurs fois.

61. En décembre, la Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale, constatant que la Libye ne remettait pas M. Kadhafi à la Cour, avait renvoyé l'affaire au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Ni M. Kadhafi ni M. Al-Senussi n'ont pu avoir accès à un conseil qui les représenterait devant la Cour pénale internationale.

C. Secteur de la sécurité

Sécurité des frontières

62. À cause de la reprise du conflit, les institutions chargées de la sécurité n'ont plus guère les moyens d'assurer le contrôle des frontières, ce qui laisse la porte

grande ouverte aux groupes extrémistes, groupes criminels organisés et trafiquants de migrants. Les combats entre les factions libyennes ont donné lieu à plusieurs incidents frontaliers, comme dans la zone de Ras Ajdir, à la frontière entre la Libye et la Tunisie.

Gestion des armes et des munitions

63. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies est demeuré en Libye jusqu'à la fin du mois de novembre 2014 mais a évacué son personnel international depuis, à la suite de la détérioration des conditions de sécurité. La MANUL et le Service de la lutte antimines ont continué à organiser des réunions mensuelles de coordination internationale pendant toute la période à l'examen, afin de soutenir les efforts déployés au niveau international pour assurer une gestion des armes et des munitions en Libye. La MANUL et le Service de la lutte antimines ont aussi apporté leur appui à l'action humanitaire du centre libyen de lutte antimines pendant l'enlèvement et la destruction de 20 tonnes d'explosifs et de munitions non explosées datant de la guerre à Tripoli et dans ses environs. La MANUL a également donné des conseils au Centre libyen de lutte antimines s'agissant de sensibiliser les populations aux risques en cas d'urgence et pour la mise en place d'un numéro vert, qui a reçu plus de 700 appels au cours de ses 20 premières journées d'existence.

Réforme du secteur de la défense

64. Compte tenu de l'évolution de la situation politique et sécuritaire, la MANUL a suspendu le soutien qu'elle apportait au Ministère de la défense et aux forces armées libyennes et a réorienté personnel et ressources vers les activités d'appui au dialogue politique. Le personnel de la Mission chargé de la réforme du secteur de la défense s'attache actuellement à rallier les membres des forces de sécurité nationales et des groupes armés à participer au dialogue et aux préparatifs relatifs aux nouveaux arrangements en matière de sécurité, notamment l'application du cessez-le-feu, les mécanismes de suivi et le retrait des groupes armés des villes et villages du pays.

65. La MANUL continue donc d'organiser régulièrement des réunions de coordination internationale sur la réforme du secteur de la défense à Tunis et de bonnes relations de travail se sont instaurées entre les fonctionnaires de la Mission et leurs homologues libyens dans les forces de sécurité nationale et les différents groupes armés.

Réforme de la police

66. Dans ce domaine aussi, la MANUL a réorienté son personnel et ses ressources à l'appui du processus de dialogue politique, en mettant surtout l'accent sur les contacts avec le Ministère de l'intérieur, les services de police et les groupes armés.

D. Coordination de l'assistance internationale

67. Au cours de la période à l'examen, la MANUL a continué de coordonner l'assistance internationale à la Libye, notamment en présidant certains groupes de coordination internationale dans le domaine de la sécurité, des droits de l'homme, des élections, de la constitution et de l'autonomisation des femmes.

E. Situation humanitaire

68. Malgré les questions de sécurité, l'équipe de pays des Nations Unies a continué à apporter une assistance humanitaire chaque fois que possible, travaillant en étroite coordination avec la Société libyenne du Croissant-Rouge, des organisations non gouvernementales libyennes et d'autres partenaires nationaux tels que les Comités libyens de crise. Au cours de la période à l'examen, le Programme alimentaire mondial (PAM) a livré plus de 500 tonnes de denrées alimentaires et l'Organisation internationale pour les migrations, avec le HCR, a fourni des articles non alimentaires à des déplacés, des migrants et des réfugiés. L'équipe de pays des Nations Unies a organisé plusieurs activités de développement des capacités en dehors du pays dans le domaine de la collecte et de l'analyse de données nationales.

69. Le 19 septembre 2014, l'équipe humanitaire de pays a lancé l'Appel humanitaire en faveur de la Libye, qui est axé sur la nourriture, la santé et la protection. Bien que quelques États Membres aient tout d'abord indiqué qu'ils songeaient à fournir des financements, la réponse à ce jour est considérablement inférieure aux 35 250 000 dollars demandés. Le manque de financement aura probablement une incidence négative sur la capacité des fonds, programmes et institutions des Nations Unies de répondre comme il convient aux besoins humanitaires, et sur les efforts en cours pour mettre en œuvre des mesures de confiance. Par ailleurs, la décision du Fond central d'intervention d'urgence d'allouer à la Libye 4 861 508 dollars a permis de faire des progrès dans la satisfaction des besoins humanitaires les plus immédiats.

IV. Déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

70. Au mois de janvier 2015, 238 membres du personnel (personnel recruté sur les plans international ou national et personnel mis à disposition par les gouvernements) étaient déployés au total. Sur ce nombre, 80 fonctionnaires recrutés sur le plan national sont basés à Tripoli; pour ce qui est des fonctionnaires recrutés sur le plan international, 59 ont été transférés à Tunis, 45 à Zarzis et 36 à Brindisi. De plus, la MANUL compte 3 membres du personnel au siège de l'organisation et 15 au Centre de services mondial à Brindisi.

71. À la suite de la demande que j'ai adressée au Secrétariat de l'Organisation pour qu'il fasse le point de la présence des Nations Unies en Libye, le Département des affaires politiques a mené, en coordination avec l'Équipe spéciale interinstitutions pour la Libye, une évaluation stratégique visant à formuler des recommandations à l'intention du Conseil de sécurité concernant la reconfiguration de la présence des Nations Unies dans le pays au cours des prochains 12 à 24 mois. Dans le cadre de ce processus, une mission d'évaluation stratégique a été déployée à Tunis du 7 au 13 janvier 2015, dont les membres se sont entretenus avec tout un éventail de parties prenantes libyennes, des partenaires internationaux, ainsi que des dirigeants de la MANUL et de l'équipe de pays. Le 13 février, j'ai présenté un rapport spécial au Conseil de sécurité pour lui faire part des principales constatations et recommandations issues de l'évaluation stratégique.

V. Sûreté et sécurité

72. La situation globale sur le plan de la sécurité demeure des plus instables et imprévisibles, en raison de la forte intensification des opérations militaires à laquelle on assiste dans diverses parties du pays. Parmi les principales difficultés sur le plan de la sécurité, on citera des incidents répétés et graves consistant en actes de guerre et de terrorisme dans tout le pays.

73. Une série d'incidents visant des membres de la communauté internationale ont eu lieu au cours de la période à l'examen, ce qui a conduit à la fermeture de presque toutes les ambassades à Tripoli. Les attaques et les menaces dirigées contre le corps diplomatique et différents locaux des Nations Unies comprenaient par exemple des attentats à la voiture piégée à proximité des ambassades d'Égypte et des Émirats arabes unis, le 13 novembre, suivis d'un autre attentat contre l'ambassade d'Algérie, le 17 janvier. Le siège du service de police diplomatique, qui assure la protection des missions étrangères, a été visé par un attentat à la voiture piégée le 27 décembre. Des tireurs non identifiés ont ouvert le feu contre des membres de la police diplomatique stationnés devant le bureau du PNUD à Tripoli, le 23 janvier, attentat qui s'est soldé par la mort d'un policier.

74. Un attentat terroriste contre l'hôtel Corinthia à Tripoli le 28 janvier a fait au moins huit morts, dont cinq étrangers. Des militants s'affirmant membres de l'EI ont revendiqué la responsabilité de l'attentat, qui serait censé venger la mort de Nazih al-Regaei, également connu sous le nom d'Abu Anas al-Liby, qui a été enlevé de Libye par des commandos des États-Unis en octobre 2013 et qui est mort le 2 janvier 2015 alors qu'il était sous la garde des autorités américaines. C'était la première fois qu'un attentat visait un lieu notoirement fréquenté par des diplomates étrangers et des expatriés, des responsables officiels, ainsi que du personnel des Nations Unies.

75. Le 9 novembre 2014, deux voitures piégées ont explosé à al-Baida, à proximité de l'endroit où mon Représentant spécial s'entretenait avec le Premier Ministre libyen, M. al-Thinni. Le 24 novembre, un groupe de 150 manifestants s'est rassemblé devant le complexe de la MANUL à Tripoli, exigeant que le Représentant spécial du Secrétaire général quitte la Libye. La manifestation a menacé de dégénérer mais a finalement été dispersée sans incident grave. Plus tard le même jour, les forces associées avec l'opération Dignité ont lancé une attaque aérienne contre l'aéroport de Mitiga à Tripoli, ce qui a poussé l'ONU à évacuer en Tunisie tous les membres de son personnel recrutés sur le plan international qui étaient encore à Tripoli le 25 novembre.

VI. Aspects financiers

76. En attendant que la situation des opérations de la MANUL s'éclaircisse au vu de la détérioration de la situation politique et sécuritaire dans le pays, un financement provisoire d'un montant de 31 430 300 dollars, correspondant à un fonds de roulement technique de 50 % du niveau des dépenses projetées au cours de 2014 a été approuvé pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262. Un projet de budget détaillé pour 2015, incorporant toute décision prise par le Conseil de sécurité, sera établi pour être soumis à l'Assemblée générale lors de la reprise de la soixante-neuvième session.

VII. Observations et recommandations

77. Quatre ans après le début de la révolution du 17 février 2011, les défaillances du processus politique en Libye ont conduit le pays dangereusement près d'une guerre civile totale. L'existence et la consolidation d'organes exécutifs et législatifs parallèles a contribué à affaiblir encore l'État libyen et le tissu social du pays.

78. Malgré les difficultés qu'endurent les Libyens dans leur vie quotidienne, le début du processus de dialogue politique facilité par mon Représentant spécial est un signe encourageant de ce que les dirigeants libyens sont résolus à trouver un règlement pacifique à la crise politique et au conflit militaire qui déchirent leur pays. Étant donné le lourd passif laissé par plusieurs décennies d'autocratie, la profonde méfiance qui règne entre les parties et la multitude d'écueils auxquels se heurte la transition, instaurer un véritable et authentique dialogue politique ne pourra être qu'un processus complexe et semé d'embûches.

79. Les dirigeants libyens n'en doivent pas moins être conscients que, sans dialogue politique, la violence et l'instabilité politique se poursuivront, ce qui ne fera qu'affaiblir l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Libye. Je saisis cette occasion pour leur rappeler que la crise en Libye est essentiellement de nature politique et qu'une solution ne pourra être trouvée qu'à la faveur du dialogue et du compromis.

80. Les parties libyennes doivent aussi comprendre et accepter que l'ouverture d'un processus de dialogue comporte l'engagement de respecter les résultats auxquels il aboutit et de renouer avec un processus politique qui remette le pays sur la voie d'une transition démocratique. J'exhorte par conséquent toutes les parties et les acteurs présents en Libye de s'engager dans le processus de bonne foi et dans un esprit de compromis propre à épargner au peuple libyen toute nouvelle discorde et effusion de sang. Le peuple libyen n'acceptera rien de moins.

81. Les Nations Unies et ses partenaires internationaux demeurent résolus à aider à la transition démocratique en Libye. Je saisis l'occasion de ce rapport pour témoigner ma gratitude aux États Membres qui ont consacré des ressources à l'appui du dialogue politique en Libye et appelle tous les acteurs régionaux et internationaux à soutenir sans réserve le processus en cours. Personne n'a intérêt à voir la Libye sombrer dans le chaos et la violence; la stabilité de la Libye est indissociablement liée à celles de ses voisins et de la région tout entière.

82. Tout en soulignant la nécessité d'un règlement politique en Libye, il faut savoir que l'objectif ne pourra être atteint que si des solutions durables sont apportées aux problèmes déjà anciens qui découlent de la prolifération d'armes échappant au contrôle de l'État et de la multiplication de groupes armés qui exercent à présent une influence considérable sur le processus politique. Pour pouvoir progresser sur ce plan, une vaste réforme du secteur de la sécurité conforme aux normes internationales est nécessaire, de même que l'intégration des combattants dans les forces de police et les forces armées ou leur réinsertion dans la vie civile.

83. Dans un contexte de forte et persistante instabilité politique et militaire, je suis profondément préoccupé par l'influence grandissante des groupes terroristes en Libye, en particulier l'EIL. Aussi effarants soient-ils, les attentats terroristes et les autres actes de sauvagerie auxquels on a assisté à Tripoli et dans d'autres parties du

pays ne sont que les signes avant-coureurs de ce dont ces groupes sont capables et du danger imminent qu'ils représentent pour la société et le peuple libyens.

84. Les dissensions et les désaccords politiques ne devraient pas faire oublier ni compromettre la responsabilité collective de tous les dirigeants libyens, où qu'ils se situent sur le spectre politique et militaire du pays, de faire face à la menace croissante que représentent le terrorisme et les factions djihadistes radicaux qui ont prêté allégeance à des groupes qui sont devenus le symbole de la brutalité et de la barbarie absolue. L'incapacité de mettre fin au conflit militaire et au désordre politique offre un terreau favorable à ces mouvements, qui prospèrent et consolident ainsi leur présence et leurs opérations. Aucune des parties libyennes ne devrait nourrir d'illusions quant au but poursuivi par ces groupes extrémistes qui recherchent : la destruction systématique de tous les symboles de l'État moderne et de ses institutions, l'abandon de toute notion de transition démocratique ou d'édification de l'État et la mise en place d'un système politique qui ne peut engendrer que la violence et la peur.

85. À cet égard, j'engage vivement toutes les parties prenantes en Libye à ne ménager aucun effort pour surmonter leurs dissensions et désaccords politiques et trouver une issue à la crise politique qui agite le pays depuis près d'un an. Je rappelle aussi à toutes les parties que la lutte contre le terrorisme est une responsabilité collective, l'État devant prendre l'initiative sur la base d'un large consensus national. De leur côté, les Nations Unies et la communauté internationale sont prêtes et résolues à aider l'État et le peuple libyens à combattre les groupes qui cherchent à propager le chaos, la violence et l'extrémisme dans toute la Libye et au-delà.

86. La crise humanitaire due au conflit et l'incapacité croissante de l'État de satisfaire à des besoins élémentaires de la population ajoutent encore à la détresse dans laquelle se trouve le peuple libyen. Tout aussi préoccupante est la crise de gouvernance qui se prépare à tous les niveaux de l'État, comme en témoignent les difficultés et les problèmes rencontrés par les conseils municipaux et locaux pour satisfaire les besoins de leurs administrés, notamment des personnes déplacées par le conflit et qui ont trouvé refuge dans des communautés d'accueil. Je saisis aussi cette occasion pour appeler de nouveau les États Membres à redoubler d'efforts afin de mobiliser des ressources supplémentaires en réponse à l'Appel humanitaire en faveur de la Libye.

87. L'escalade brutale des combats et la multiplication des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dont elle s'accompagne a suscité une vive préoccupation au cours de la période à l'examen. Les autorités libyennes doivent demander des comptes, conformément aux normes internationales, à toutes les parties responsables de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, quelles que soient leurs affiliations. Les dirigeants devraient déclarer publiquement que de telles atteintes ne seront pas tolérées et que ceux qui les commettent seront suspendus de leurs fonctions et tenus pour responsables. Les détenus devraient être traités avec humanité et libérés ou remis au système judiciaire. Tous les otages devraient être immédiatement libérés. Les groupes armés doivent aussi être tenus responsables du sort des personnes présumées disparues qu'ils séquestrent et gardent sous leur contrôle.

88. Je suis encouragé par les progrès que l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution continue d'accomplir dans ses travaux malgré toute la difficulté du contexte politique et sécuritaire dans lequel ils s'inscrivent. Étant donné l'importance qu'aura la constitution en tant que garante d'un État libyen moderne démocratique, j'appelle toutes les parties à s'abstenir de tout acte susceptible de gêner la rédaction de la constitution. Les Nations Unies et la communauté internationale n'épargneront aucun effort pour apporter l'assistance technique nécessaire, mais il est vital que l'Assemblée chargée de la rédaction de la constitution redouble d'efforts pour achever ses travaux selon un calendrier précis.

89. Le mois dernier, j'ai présenté au Conseil de sécurité un rapport sur l'avenir de la présence des Nations Unies en Libye (S/2015/113), dans lequel étaient exposées les principales conclusions d'une étude effectuée par le Secrétariat, ainsi que des recommandations concernant la reconfiguration de la présence des Nations Unies en Libye pour l'adapter aux nouvelles réalités du terrain. J'ai indiqué que la présence des Nations Unies en Libye devait obéir aux cinq priorités suivantes : appui au processus politique; protection; appui aux institutions clefs; appui à la fourniture des services essentiels; coordination. Sans recommander un redéploiement intégral des Nations Unies en Libye, j'estime qu'il est nécessaire d'y maintenir une présence limitée mais continue, composée de 15 à 20 fonctionnaires des services organiques issus de différentes entités des Nations Unies. J'ose espérer que mon rapport a été utile au Conseil de sécurité dans l'élaboration d'un nouveau mandat pour la MINUL axé sur les priorités que je viens d'indiquer.

90. Enfin, je tiens à dire ma sincère reconnaissance au personnel de la MINUL et du système des Nations Unies pour les efforts qu'ils déploient à l'appui de la transition en Libye et je salue le dynamisme de mon Représentant spécial, Bernardino León, et l'énergie inlassable avec laquelle il s'emploie à amener les dirigeants politiques libyens autour la table de négociation.